



Succession dans une famille recomposée

Par **Romana**, le **09/01/2026 à 22:40**

Bonjour,

Je suis divorcée et mon ex mari va se remarier. Il s'avère d'après mes enfants qu'il va donner la jouissance à sa nouvelle compagne en cas de décès de la maison qu'il a acheté seul. Mme n'a pas de retraite et a 20 ans de moins et a deux enfants d'un autre mariage qui ne vivent pas avec eux. Mes enfants devront ils payer les charges de la maison si il venait à disparaître.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2026 à 08:24**

Bonsoir et bienvenue

Si votre ex?mari prévoit de donner jouissance (usufruit) de la maison à sa future épouse en cas de décès, cela veut dire qu'elle pourra vivre dans la maison, mais la nue- propriété reviendra à ses héritiers (vos enfants, s'il n'a pas d'autres enfants biologiques).

Ils auront à leur charge les grosses réparations définies par l'[**article 606 du Code civil**](#) : les gros murs, les voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières (toiture complète), les murs de soutènement et de clôture.

"Toutes les autres réparations sont d'entretien" et seront pour l'usufruitiere, (T.F T.E.O.M, eau, électricité, gaz, chauffage) + petites réparations (peintures, chaudière, toiture, etc.).

Ajoutons l'assurance habitation pour exemple.

Par **Romana**, le **10/01/2026 à 19:33**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Romana**, le **10/01/2026** à **22:31**

Bonjour,

Mes enfants m'ont dit qu'il ne la connaît que depuis 2 ans, elle est beaucoup plus jeune que lui,

est-ce que ce serait pas un abus de faiblesse ? Après il faut le prouver c'est juste une question.

Merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **11/01/2026** à **10:33**

Votre ex-mari présente-t-il une altération de ses facultés mentales ou physiques ? Est-il dans un état de dépendance (maladie, isolement, début d'Alzheimer, etc.) qui l'empêche de prendre des décisions claires ?

Pour qu'il y ait abus de faiblesse, contrainte ou manipulation , la partenaire doit avoir usé de pressions, de ruses ou de menaces pour le contraindre à rédiger ce testament alors qu'il n'en avait pas l'intention initiale.